



Association canadienne-française de l'Alberta

8627, rue Marie-Anne-Gaboury, bureau 303
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
Téléphone : (780) 466-1680
Télécopieur : (780) 465-6773
Courriel : acfaprov@acfa.ab.ca
Page Web : www.acfa.ab.ca

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

L'ACFA LANCE LE PROCESSUS D'ÉLECTION DE SA NOUVELLE STRUCTURE DÉCISIONNELLE

Edmonton, le 23 juin 2005 – À la suite de l'adoption de ses nouveaux Statuts et Règlements lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2005, l'ACFA entame les démarches permettant la mise en place de son nouveau Conseil d'administration au Rond Point du 15 octobre prochain.

L'ACFA invite les candidats intéressés par un poste au Conseil d'administration à remplir un formulaire de présentation de candidature qu'ils peuvent se procurer en contactant le bureau provincial ou sur le site Internet à l'adresse www.acfa.ab.ca. La date limite pour poser sa candidature est le **26 août 2005**

Onze postes d'administrateurs sont disponibles; six de ces administrateurs auront des mandats de quatre ans et cinq, des mandats de deux ans.

Les administrateurs élus devront provenir des régions suivantes :

- deux administrateurs du territoire du Nord-Est;
- deux administrateurs du territoire du Nord-Ouest;
- deux administrateurs du territoire du Centre;
- deux administrateurs du territoire du Sud;
- trois administrateurs non-associés à un territoire en particulier ;

Une personne est considérée provenir d'un territoire lorsque son domicile permanent est dans ce territoire.

Tout membre de l'ACFA ayant droit de vote en date du 26 août, peut se présenter comme candidat au Conseil d'administration de l'ACFA provinciale, mais si ce dernier est élu, il devra respecter les articles suivants :

Un membre élu au Conseil d'administration ne peut :

- a) recevoir un salaire, une rémunération ou des honoraires qui proviennent directement ou indirectement d'un organisme récipiendaire de fonds transférés à la communauté par l'entremise d'un mécanisme de collaboration, tel l'entente Canada- communauté, entre la communauté (représentée par l'ACFA) et le gouvernement du Canada ; cependant, la présidence de l'ACFA peut recevoir les honoraires facultatifs votés dans le budget ;

- b) occuper un poste de gouvernance (tel qu'un conseil d'administration, comité exécutif ou bureau de direction) au sein d'un organisme récipiendaire de fonds transférés à la communauté par l'entremise d'un mécanisme de collaboration, tel l'entente Canada-communauté, entre la communauté (représentée par l'ACFA) et le gouvernement du Canada.

Dans le cas où il y aurait plus de candidats que de poste pour un poste spécifique, il y aura des élections. Le directeur d'élection est monsieur Denis Collette. Ce dernier a été nommé lors du Bureau des présidents du 7 mai 2005

En cas d'élection, des bulletins de vote seront envoyés par la poste dans le ou les territoires(s) où il y a des élections au plus tard le 16 septembre 2005. Les bulletins de vote, pour être valides, devront alors être retournés au Secrétariat provincial au plus tard le 10 octobre 2005.

Afin d'avoir le droit de vote, les membres de la communauté doivent s'assurer que leur adhésion à l'ACFA est en règle en date du 5 septembre 2005. La liste électorale sera constituée des membres en règle à 16h00 le 5 septembre.

Le dévoilement des personnes élues se fera lors du Rond Point le 15 octobre.

Pour une carte de la division territoriale ainsi qu'une copie intégrale des nouveaux Statuts et règlements consultez notre site internet au www.acfa.ab.ca

- 30 -

Source : Patrick Henri directeur des communications

Téléphone : (780) 466-8394

Cellulaire : (780) 722-3970

Depuis 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la communauté francophone de l'Alberta. Son rôle est de faire valoir les intérêts de cette dernière et d'assurer son développement global.